

seraient bien contents de revenir dans ce misérable pays libre-échangiste s'ils en avaient les moyens.

Aucun homme impartial ne peut douter, je crois, que les arguments appertés dans les différentes discussions qui ont eu lieu au sujet de la protection, durant la session actuelle, par les membres du côté ministériel, sont irréfutables.

Les messieurs de la gauche ont été obligés d'abandonner la protection pour se rabattre sur un remaniement du tarif. Lorsque la population comprendra parfaitement la question—comme je crois qu'elle la comprend déjà—elle verra que ces messieurs ont voulu s'en faire une arme de parti, et ne consentira pas à les remettre en mesure de modifier le tarif d'ici à quelques années.

M. MCGREGOR—Ayant entendu les observations de l'honorable député du Cap-Breton, je désire donner quelques détails sur le côté de la houille dont on se sert en Ontario. Dans l'état de l'Ohio, ou du moins dans sa partie centrale, la houille se vend à 50c. la tonne, et pour \$1.50 de plus elle peut être portée sur le lac Érié ou la rive du lac Huron. Cette très excellente qualité de houille, qui peut être favorablement comparée à celle de la Nouvelle-Ecosse, peut être achetée à Toronto à \$3 la tonne.

La plus basse soumission faite par les gens de la Nouvelle-Ecosse pour fournir le chemin de fer Grand-Tronc était de \$3.87 à Montréal, y compris 27c. pour le charriage dans la cour, tandis que la même qualité de houille américaine pouvait être achetée à \$3.50.

J'ai souvent vu essayer du charbon, et je pense qu'il n'y a pas de meilleur charbon mou que celui du centre de l'Ohio. Il ne serait donc pas judicieux d'imposer le droit proposé.

M. WALLACE—La houille dont vient de parler l'honorable député est la plus inférieure que l'on puisse trouver sur le continent américain.

Je crois que les pêcheurs n'en souffriraient pas, parce que, si l'on imposait un droit sur la houille, un montant égal serait enlevé sur quelque autre article. Il pourrait être retranché sur le thé et le sucre, qu'ils paieraient alors moins cher dans la proportion du droit imposé sur le charbon; et comme per-

sonne ne s'avisera de dire que les pêcheurs paient un droit sur la houille, ce droit ne les affecterait pas. De cette manière, les pêcheurs et tous les habitants du Canada en profiteraient.

Lorsque nous envoyons des produits à la mer, la difficulté est d'avoir des chargements de retour. Le chemin de fer Intercolonial appartient au Canada, et si nous envoyons nos produits par ce chemin et avions de la houille à rapporter, les frais d'exploitation de l'Intercolonial pèseraient moins sur la population de tout le Canada.

D'un autre côté, il y a des millions de tonnes de houille au Cap-Breton qui restent maintenant sans emploi; mais si nous l'apportions à Toronto et la vendions \$3 ou \$4 la tonne, cela ajouterait d'autant à la richesse du pays, donnerait de l'emploi à un plus grand nombre de bras, et par conséquent tout le monde profiterait du développement de l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse. Il est donc évident que celui qui a dit que les propriétaires de mines seuls en retireraient un profit ne voyait la chose qu'à un point de vue étroit et partial.

M. CHARLTON—Je désire appeler l'attention sur quelques statistiques qui nous ont été présentées par l'honorable député de Cumberland à propos de l'effet que la protection a eu aux Etats-Unis. Il nous a dit que les exportations de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, en 1865, avaient été de \$122,000,000, tandis qu'en 1876 elles avaient été de \$98,000,000; et que les exportations des Etats-Unis à la Grande-Bretagne, en 1865, avaient été de \$84,700,000, tandis qu'en 1876 elles s'étaient élevées à l'énorme somme de \$367,000,000.

Ces statistiques ont besoin d'être examinées d'un peu près, et en les examinant, on verra que ces réductions ne sont pas ce qu'elles paraissent être à première vue. Elles sont un peu comme les statistiques présentées par l'honorable député de Wellington-Centre (M. Orton), lorsqu'il a comparé le prix des produits, avant 1860, en or, et les prix, subséquemment à 1862, en papier déprécié, qui ne valait souvent que 40c. par piastre d'or.

Des importations aux Etats-Unis d'une valeur de \$122,000,000 ne repré-